



Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

Le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 11 août 2026, à vingt heures (20H00), au Centre communautaire, situé au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton, statuera sur une demande de dérogation mineure située au 1530 3e Rang, sur le lot 2 398 593 du cadastre du Québec.

Nature et effet de la demande :

La demande visant à permettre de relier deux parties de garage afin d'en faire un seul et de permettre des paramètres ne respectant pas les spécifications du tableau 7.18 du règlement de zonage numéro 414.

Toute personne ou organisme intéressés peuvent se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Sainte-Justine-de-Newton ce 22^e jour du mois de juillet deux mille vingt-six.

Émilie Côté
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Émilie Côté, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux deux endroits désignés par le Conseil municipal le 22 juillet 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22^e jour du mois de juillet deux mille vingt-six.

Émilie Côté
Directrice générale et greffière-trésorière